



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE
ET POPULAIRE



Termes de références pour les services d'un prestataire individuel (IC)

Projet: Elaboration d'une stratégie nationale et d'un cadre juridique et institutionnel sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et des connaissances traditionnelles associées en conformité avec la Convention sur la diversité biologique et son Protocole de Nagoya en Algérie

I. INFORMATION GENERALE

<i>Intitulé de la mission :</i>	Expert national juriste en droit de l'environnement, de la biodiversité et sur l'accès et le partage des avantages (APA) (EN1).
<i>Référence :</i>	IC000/2018
<i>Type de contrat :</i>	<input type="text" value="Individual Contract"/>
<i>Durée du contrat :</i>	01 an renouvelable
<i>Durée de la mission :</i>	30 semaines réparties sur toute la durée du projet
<i>Lieu :</i>	Alger et autres wilayas (Algérie)
<i>Date prévue de début :</i>	Dès que possible
<i>Superviseur:</i>	Sous la supervision de l'Analyste au programme du PNUD et du Directeur National du Projet, l'expert national juriste en droit de l'environnement, de la biodiversité et sur l'accès et le partage des avantages (APA) collabore activement avec le Coordonnateur national et le Conseiller technique en chef du projet.

II. CONTEXTE DU PROJET

Le Gouvernement de l'Algérie pilote un projet pour l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un cadre juridique et institutionnel sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et des connaissances traditionnelles associées en conformité avec les dispositions de la Convention sur la diversité biologique et le Protocole de Nagoya, en Algérie. Ce projet bénéficie du financement du FEM, avec un cofinancement du PNUD et du Gouvernement Algérien.

De par sa taille et son emplacement géographique, l'Algérie est un pays important en termes d'écosystèmes et de diversité des espèces. Ceci en fait un pays attrayant pour les bio prospections, et fournit un potentiel à explorer pour la création de nouvelles richesses et favoriser le développement, conformément à la nouvelle stratégie nationale révisée pour la diversité biologique (SPANB).

La Convention sur la diversité biologique (CDB), dans son article 15, vise à définir le droit international sur la relation entre les fournisseurs et les utilisateurs des ressources biologiques et génétiques. Dans ce contexte, un régime d'accès et de partage des avantages (APA) représente une occasion pour renforcer considérablement les objectifs et les mesures de conservation de la biodiversité, en permettant la création d'incitatifs additionnels pour l'utilisation durable. Cependant, l'Algérie ne dispose actuellement que d'une ébauche d'un cadre juridique non fonctionnel qui régit la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, et le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques en particulier.

En effet, en 2014, une Loi-cadre sur les ressources biologiques a été adoptée, mais l'absence de textes d'application constituant un cadre réglementaire d'APA national cohérent n'a pas permis l'utilisation des ressources génétiques et le partage des avantages. Aussi, un régime d'APA efficace doit être développé, suite à une large consultation avec les parties prenantes, pour faciliter l'accès aux ressources génétiques et

permettre le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation durable au profit de la biodiversité et des fournisseurs de ces ressources.

Le développement de ce cadre juridique et institutionnel exige la mise en œuvre efficace de la Loi sur les ressources biologiques de 2014 et l'harmonisation avec les instruments juridiques et réglementaires en vigueur concernant les ressources génétiques et biologiques. Le cadre devrait être en conformité avec la Convention sur la diversité biologique et le Protocole de Nagoya, prenant en compte d'autres processus internationaux pertinents. Il doit également bénéficier du soutien nécessaire pour renforcer les capacités nationales dans divers domaines, en vue d'une mise en œuvre efficiente aux niveaux national et local.

C'est dans ce contexte que le Projet FEM-PNUD a été lancé. Son objectif est de consolider les actions de conservation et d'utilisation durable des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées en Algérie à travers le développement et la mise en œuvre d'une stratégie nationale et d'un cadre juridique et institutionnel sur l'APA, conformément aux dispositions de la CDB et du Protocole de Nagoya. Pour atteindre ces objectifs, le projet sera axé sur deux composantes principales, comme suit :

1. Développer une politique nationale, et un cadre juridique et institutionnel ;
2. Renforcer les capacités des institutions nationales compétentes.

Le PNUD Algérie, en partenariat avec la Direction Générale des Forêts, auprès du Ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche, recrute un candidat qualifié pour le poste mentionné ci-dessous. Le renouvellement du contrat, s'il y a lieu, sera fondé sur une évaluation positive des résultats du titulaire.

III. TACHES ET RESPONSABILITES

RESUME DE LA MISSION

L'Expert national juriste en droit de l'environnement, de la biodiversité et en APA (EN1) recruté pour le Projet et placé sous l'autorité de l'Analyste au programme PNUD et du Directeur National du Projet, travaillera en étroite collaboration avec le Coordonnateur national et le Conseiller technique en chef du projet, l'équipe d'experts (nationaux et internationaux) recrutés dans le cadre du projet.

L'expert est chargé principalement d'élaborer le cadre juridique en matière d'APA (loi et textes d'application y afférents) et contribue à la définition du cadre institutionnel chargé de la mise en œuvre des lois et règlements relatifs à l'APA. Il/elle participe également à l'élaboration de la stratégie nationale sur l'APA

Il est attendu que les livrables de l'expert (analyses, études, textes juridiques) soient élaborés d'une part sur la base de recherches documentaires et bibliographiques, d'enquêtes et d'entretiens directs avec les parties prenantes concernées, et de travaux déjà réalisés dans le cadre du projet, et qu'ils fassent l'objet, d'autre part, de présentations en réunion thématique et/ou atelier rassemblant les parties prenantes et acteurs-clés, concernés par le domaine (y compris le Comité technique d'appui au Projet), pour évaluation, ajustements utiles et validation préliminaire des produits.

PRINCIPALES TACHES

- Actualisation de l'analyse du contexte juridique et institutionnel national en matière de biodiversité, de ressources biologiques (RB) et ressources génétiques (RG), de droits à la propriété intellectuelle (DPI) et connaissances traditionnelles associées (CTA). Cette analyse doit comprendre :
 - o Une étude du cadre existant réglementant l'accès aux RB et RG et aux CTA, et le partage des avantages qui en découle
 - o Une étude des politiques et stratégies nationales et sectorielles en lien avec les RG, CTA et l'APA (forêts, agriculture, pêche, santé, recherche, culture, recherche, industrie, commerce, DPI, etc).
- En collaboration avec l'expert national en ressources génétiques et en dialogue avec les institutions nationales de recherche (EN3), analyser les études déjà réalisées sur les acteurs nationaux pertinents en vue d'identifier des institutions pouvant jouer un rôle clefs dans le cadre institutionnel APA, conformément au Protocole de Nagoya (autorité nationale de compétente, point de contrôles) ;
- Réaliser une analyse comparative de cadres juridiques et institutionnels adoptés dans d'autres pays ayant des similitudes avec le contexte national ;
- Réaliser une analyse du cadre juridique national existant en matière d'APA et du Protocole de Nagoya (biodiversité, RB, RG, CTA et DPI) et faire des recommandations préliminaires pour un cadre national APA performant et compréhensif avec le contexte et les spécificités nationales et le Protocole de Nagoya ;
- En collaboration avec l'équipe d'experts nationaux et internationaux, proposer un cadre juridique national adapté aux contextes et spécificités nationales et compréhensif avec l'APA et le Protocole de Nagoya, comprenant notamment un contrat modèle ;
- En collaboration avec l'équipe d'experts nationaux et internationaux, proposer un cadre institutionnel national approprié permettant la mise en œuvre du protocole de Nagoya avec ses structures d'administration, de consultation, de négociation et de contrôle

- Travailler en étroite collaboration avec le Coordonnateur national du projet et les autres membres de l'équipe et participer aux réunions et ateliers dans le cadre du projet.

L'expert sera en charge des tâches sous-jacentes obligatoires suivantes :

- Animation et encadrement d'ateliers consultatifs et de formation sur le cadre national APA (juridique et institutionnel) ;
- Contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités nationales en matière d'APA et de cadre national en lien avec l'APA et le Protocole de Nagoya ;
- Contribuer à la préparation du rapport final du projet.

IV. PRODUITS ATTENDUS (LIVRABLES)*

- Etude du cadre existant réglementant l'accès aux RB et RG et aux CTA, et le partage des avantages qui en découle ;
- Etude des politiques et stratégies nationales et sectorielles en lien avec les RG, CTA et l'APA (forêts, agriculture, pêche, santé, recherche, culture, recherche, industrie, commerce, DPI, etc.) ;
- Contribution aux inventaires des acteurs nationaux pertinents ;
- Etude comparative de cadres juridiques et institutionnels adoptés dans d'autres pays ayant des similitudes et avantages comparatifs avec le contexte national ;
- Analyse des lacunes du cadre juridique national existant en matière d'APA et du Protocole de Nagoya (biodiversité, RB, RG, CTA et DPI) et recommandations préliminaires /générales pour un cadre national APA performant et compréhensif avec le contexte et les spécificités nationales et le Protocole de Nagoya ;
- Cadre juridique national adapté aux contextes et spécificités nationales et compréhensif avec l'APA et le Protocole de Nagoya ;
- Cadre institutionnel national adapté aux contextes et spécificités nationales et compréhensif avec l'APA et le Protocole de Nagoya ;
- Document de contribution à la préparation du rapport final du projet.

***Observations** : Les livrables comprennent également des tâches sous-jacentes, et pour chaque livrable, l'expert sera appelé à présenter un rapport d'activités, qui devra être validé.

V. QUALIFICATIONS

<i>Education:</i>	Doctorat ou un diplôme d'études supérieures (LLM) en droit, avec de préférence une spécialisation ou une formation d'appoint en droit de l'environnement.
<i>Expérience :</i>	<ul style="list-style-type: none"> o Une expérience professionnelle confirmée dans la révision et l'analyse des textes juridiques nationaux et des systèmes institutionnels. o Une expérience confirmée dans l'élaboration de documents pertinents (publications, rapports et documents connexes). o Une expérience préalable dans la rédaction de projets de lois/textes juridiques et dans la conception de mécanismes interinstitutionnels est un atout important ; o Une expérience préalable dans la SPANB (stratégie nationale et plan d'action sur la biodiversité) ou dans le Protocole de Nagoya est un atout.
<i>Langues:</i>	La parfaite maîtrise du français et de l'arabe est requise. La connaissance de l'anglais est un atout.
<i>Autres qualifications :</i>	<ul style="list-style-type: none"> o Une connaissance confirmée du contexte juridique et institutionnel national en matière d'environnement et de biodiversité. o Une connaissance du contexte national relatif aux ressources biologiques, aux ressources génétiques, aux connaissances traditionnelles associées et aux droits de propriété industrielle est un atout important. o Une bonne connaissance de la CDB et du Protocole de Nagoya et une bonne compréhension des décisions et processus de l'APA est un atout ; o Capacité à communiquer efficacement oralement et par écrit, et de présenter des informations complexes et techniques à des auditoires techniques ou généraux ; o Aptitude à établir des relations solides avec les vis-à-vis et à répondre positivement aux commentaires o Aptitude avérée à recueillir, vérifier et analyser des informations, ainsi qu'à finaliser et présenter des travaux avec une bonne qualité technique

- Disponibilité et flexibilité pour se déplacer, participer à des réunions, et réagir rapidement aux communications afin d'assurer l'atteinte des résultats du projet dans les délais prescrits

VI. DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'OFFRE

OFFRE TECHNIQUE

- CV ou P11 (annexe 4) dûment rempli et signé indiquant au moins trois personnes de référence ;
- Formulaire de confirmation d'intérêt et de disponibilité (annexe 3) dûment rempli et signé,
- Note méthodologique expliquant l'approche proposée pour l'exécution de la mission, ainsi qu'un plan de travail (calendrier).

OFFRE FINANCIERE

L'offre financière doit être forfaitaire (incluant frais de déplacement, hébergement etc..) pour la réalisation des produits attendus (livrables) selon le calendrier d'exécution proposé pour cette mission. Elle doit être exprimée en Dinars algériens.

VII. CRITERES D'EVALUATION DE L'OFFRE

Les offres seront évaluées en deux étapes selon les critères suivants :

A. EVALUATION TECHNIQUE

Critère technique		Note
1	Qualification académique.	10
2	Une expérience professionnelle confirmée dans la révision et l'analyse des textes juridiques nationaux et des systèmes institutionnels (Une expérience préalable dans la rédaction de projets de lois/textes juridiques et dans la conception de mécanismes interinstitutionnels est un atout important) Et Une expérience confirmée dans l'élaboration de documents pertinents (publications, rapports et documents connexes).	30
3	Une connaissance confirmée du contexte juridique et institutionnel national en matière d'environnement et de biodiversité (Une connaissance du contexte national relatif aux ressources biologiques, aux ressources génétiques, aux connaissances traditionnelles associées et aux droits de propriété industrielle est un atout important)	15
4	Note méthodologique et plan de travail (calendrier)	15
Total		70

B. EVALUATION FINANCIERE

Les offres qualifiées ayant obtenues 70 % à l'évaluation technique passeront à l'évaluation financière. Chaque offre financière (F) recevra une note financière (NF) calculée par comparaison avec l'offre financière la moins distante (Fm) de la manière suivante : $NF = 100 \times Fm / F$ (F étant le prix de l'offre financière).

C. NOTE GLOBALE

Pour finir, les propositions seront classées en fonction de leurs notes technique (Nt) et financière (Nf) combinées, avec application des pondérations (70% pour la proposition technique ; 30% pour la proposition financière), pour aboutir à une note globale (NG).

Le marché sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note globale (NG) pondérée la plus élevée tout en tenant compte des principes généraux du PNUD (coût et efficacité).

I. DEPOT DES CANDIDATURES

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur candidature, comprenant tous les documents susmentionnés, à l'adresse email procurement.project.dz@undp.org, en indiquant comme objet « **Expert national juriste – Projet APA** ».

Le PNUD se réserve le droit de vérifier toutes les informations fournies et d'écartier toute soumission ayant fourni des informations erronées ou incomplètes.